



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 18 CHAABANE 1434 (27 JUIN 2013)**

\*

I. Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et la convention internationale suivants :

**PROJETS DE DECRETS**

1. **Projet de décret n° 2-12-169 approuvant la modification du modèle du contrat-type à conclure entre l'Etat et les imams ou les mourchidines et les mourchidates.**
2. **Projet de décret n° 2-13-471 complétant le décret n° 2-02-858 du 8 hija 1423 (10 février 2003) relatif aux indemnités allouées aux cadres de l'administration pédagogique chargés de fonctions de gestion des établissements d'éducation et d'enseignement public.**
3. **Projet de décret n° 2-13-407 modifiant et complétant le décret n° 2-86-74 du 20 kaada 1408 (5 juillet 1988) pris pour l'application de la loi n° 37-80 relative aux centres hospitaliers.**
4. **Projet de décret n° 2-13-495 instituant la commission interministérielle du plan gouvernemental pour l'égalité «Ikram» dans la perspective de la parité 2012-2016.**

**CONVENTION INTERNATIONALE**

- **Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, faite à Varsovie le 16 mai 2005.**
  - + **Projet de loi n° 54-13 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

1. **le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie à Casablanca ;**
2. **le directeur du dialogue et du partenariat avec les organismes et associations nationaux à la délégation interministérielle aux droits de l'homme ;**
3. **le directeur de l'institut agronomique et vétérinaire HASSAN II.**